

# Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

#### CONSEIL MUNICIPAL du 29 MARS 2021

**Etaient Présents:** 

Bruno FORT – Sophie GROS - Emile PERRAUD – Cécile MICHAUD – Christian COCHET, adjoints.

Julio CASTANEDA – David COUNORD - Marie DICORATO - Patricia JANTET - Annabelle LEANDRO – Thierry

LEGER - Céline MAFFRE - Francisco MARTINEZ - Bernard MICHAUD - Frédérique MOISSET et Philippe NARDIN

conseillers municipaux.

Absente excusée : Christine LECHON

Pouvoir: Christine LECHON à Bruno FORT

Secrétaire de séance : Philippe NARDIN

Rédactrice du procès-verbal: Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Communication du Maire sur décisions en vertu de sa délégation générale : CONVENTIONS DENEIGEMENT

#### **Délibérations**

- Approbation comptes de gestion 2020
- Vote des comptes administratifs 2020
- Affectation du résultat
- Vote des taux des contributions directes
- Vote du BP BUDGET GENERAL et BUDGETS ANNEXES EAU / ASSAINISSEMENT
- Approbation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'extension du groupe scolaire avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain
- Renouvellement de l'organisation du temps scolaire
- Délibération pour accroissement temporaire d'activité au secrétariat de mairie

#### Informations diverses

La séance est ouverte, Monsieur Philippe NARDIN est nommé secrétaire de séance.

Pas d'observation sur le procès-verbal du 13 F2VRIER 2021, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce qu'il vient d'apprendre que Madame Ludivine Lemortellec, agent des services périscolaires, a donné naissance à son  $1^{er}$  enfant et propose l'ajout d'une délibération pour lui adresser un cadeau.

Accepté à l'unanimité.

Dans un souci d'efficacité Monsieur le Maire suggère de délibérer immédiatement sur ce point et demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 100€ à valoir dans la surface commerciale de Belley Orchestra/Strar jouets permettant des achats de puériculture et habillement bébés/enfants. Validé à l'unanimité. Le conseil municipal se réjouit de cette heureuse nouvelle, souhaite la bienvenue au petit Thao et adresse ses félicitations aux jeunes parents.

Puis Monsieur le Maire indique que, conformément à la délibération du 16 juin 2020 par laquelle le conseil municipal lui a donné délégation générale, il a signé les conventions suivantes :

- Déneigement sur le territoire de la commune historique de Chazey-Bons confié à Monsieur Jean-Marc DUMOLLARD, du 15/03/2021 au 14/03/2026;
- Déneigement sur le territoire de la commune historique de Pugieu confié à Monsieur Gaël PLOTTIN, du 15/03/2021 au 14/03/2026.

Le montant de ces prestations étant défini ainsi qu'il suit :

- a) un forfait annuel d'astreinte de 460 € H.T. T.V.A. en sus, au taux en vigueur au jour de la facturation ;
- b) un tarif horaire qui s'élève à 43 € H.T. T.V.A. en sus au taux en vigueur au jour de la facturation.

### Le conseil municipal passe à l'étude des points programmés.

En préambule, et avant de donner la parole à son 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, M le Maire rappelle que les budgets 2020 avaient été votés par l'équipe municipale précédente et que la crise Covid a grandement complexifié la prise de fonction de l'assemblée délibérante issue du scrutin du 15 mars 2020.

Monsieur Lallement souligne que la gestion de la commune s'est faite au plus près des besoins, avec rigueur et dans l'impossibilité d'entreprendre les investissements programmés.

Il souhaite adresser des remerciements :

- aux agents des services périscolaires ainsi qu'à l'agent en charge de l'entretien des bâtiments, pour leur adaptation aux mesures de prévention particulièrement contraignantes et souvent remodelées ;
- à Bruno FORT, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances qui s'est totalement investi dans sa mission pour l'élaboration de ce premier budget de la mandature, et aux membres de la commission des finances pour leur implication ;
- à Marie-Christine, secrétaire de mairie, qui a repris toute la comptabilité et les finances, en plus de ses missions permanentes, dans des conditions difficiles.

Puis Monsieur le Maire donne la parole à Mr FORT pour la présentation des documents comptables de l'exercice clos.

#### ✓ Bilan comptable 2020

Monsieur FORT rappelle que toutes les pièces ont été étudiées en commission finances puis transmises à l'ensemble des élus avant la séance.

Il communique les résultats de clôture de l'exercice 2020.

Le conseil municipal:

- Prend connaissance des comptes de la gestion 2020, budget principal de la commune nouvelle et budgets annexes des communes déléguées, établis par le trésorier de Belley, comptable de la collectivité. Ils sont approuvés à l'unanimité;
- Prend connaissance des comptes administratifs 2020 pour les 4 budgets et, Monsieur le Maire ayant quitté la salle des délibérations, les votent à l'unanimité ;
- Vote les affectations de résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL: au 002 fonctionnement = 808 350.73 €; au 001 investissement = 211 559.93 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF\_(cumul des 2 budgets fusionnés – commune déléguée de Chazey-Bons et commune déléguée Pugieu): au 002 fonctionnement = 20 978.00 €; au 001 investissement = 106 982.94

EAU POTABLE: au 002 fonctionnement = 56 270.10 €; au 001 investissement = 10 603.49 €

Monsieur le Maire souligne que l'impossibilité de réalisation des investissements inscrits aux BP 2020 explique les reports significatifs pour l'année 2021.

Il rappelle que le budget annexe assainissement collectif de Pugieu ayant été supprimé, les reports sont cumulés au BP 2021 du budget annexe de la commune.

#### ✓ Vote des taux

Avant de passer au vote du budget primitif Monsieur le Maire demande au conseil municipal de statuer sur la proposition de la commission des finances de maintenir les taux des contributions directes pour l'année 2021 : adopté à l'unanimité.

#### ✓ Budgets primitifs

M. Lallement et M. Fort présentent les propositions de la commission des finances et détaillent les différentes opérations d'investissement dont les travaux d'extension du groupe scolaire et les aménagements de voirie de la RD1504 qui soulèvent quelques interrogations notamment de la part de Philippe Nardin.

Concernant l'école, celui-ci déplore l'absence de travail, en amont, de la commission aux affaires scolaires qui ne s'est jamais réunie. Il regrette aussi qu'aucun point précis sur les effectifs réellement prévus n'ait été fait.

Monsieur le Maire lui communique les derniers chiffres dont il dispose, transmis par la directrice du groupe scolaire. Il ajoute que les travaux du lotissement du château à Rothonod (23 lots) sont en cours et que les constructions nouvelles vont suivre. Il estime qu'il est nécessaire de s'y préparer.

Monsieur Nardin voudrait savoir combien d'élèves sont domiciliés dans des communes qui ne dépendent pas de l'école de Chazey-Bons et il pose clairement les questions : le bonheur est-il dans une école plus grande ? Pourquoi ne pas privilégier une école à échelle humaine ? Madame Jantet, adjointe aux affaires scolaires sous l'ancienne municipalité, intervient à son tour car elle voudrait avoir la certitude qu'une nouvelle classe ouvrira. Elle rappelle, de par

son expérience, que les prévisions passées n'ont jamais été tenues et que les effectifs chutent systématiquement dès la fin juin avec les radiations non programmées. Monsieur Lallement explique que des conventions peuvent être passées avec des communes qui n'ont pas d'école pour permettre de bénéficier d'ouverture de classe ou éviter une fermeture, la jauge passant de 28 à 24. Cette information lui a été communiquée par la conseillère départementale.

Par ailleurs, il ajoute que si aucune classe ne devait être ouverte, l'extension créée pourra être utilisée afin de développer une activité nouvelle dans la commune, ou en lien avec le social, éventuellement en recrutant un animateur ou une animatrice pour accueillir des enfants en période de vacances scolaires.

M. Fort et M. Lallement rappellent le montant des subventions obtenues à ce jour pour ce projet.

Ce dernier point ne convainc pas M. Nardin qui insiste, lui, sur le fait que les subventions représentent de l'argent public et qu'à ce titre il est indispensable de maîtriser l'usage qui en est fait, parce que les élus sont responsables devant les contribuables.

Dans cette logique il précise que, concernant les travaux de la traversée du village, il souhaiterait pouvoir prendre connaissance du projet d'aménagement de la RD 1504. Il déplore là encore, d'avoir à voter une opération budgétaire à hauteur de 550 000€ sans en connaître le contenu.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a sollicité l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour que le dossier soit présenté en mairie avec GSM mais il insiste sur le fait que des travaux de sécurité et d'accessibilité sont incontournables, c'est pourquoi il a demandé aux personnes qui ont réalisé les études de venir les présenter. Il reste dans l'attente d'une date. Les échanges se poursuivent et pour répondre à certaines remarques, Monsieur Nardin souhaite clarifier ses propos. Il n'entend pas jeter le discrédit sur l'exécutif mais il estime qu'il est dans son rôle de conseiller municipal responsable et qu'il est de son devoir de solliciter des précisions lorsqu'il ne connaît pas le projet.

Il est mis fin à la discussion et Monsieur le Maire soumet au vote les différents budgets qui sont tous les 3 adoptés à l'unanimité.

Ils s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

#### BUDGET GENERAL

→ Section d'exploitation : 1 654 618.73 €

→ Section d'investissement : 1 092 999.93€

#### **BUDGET EAU**

→ Section d'exploitation : 103 388.10 €

→ Section d'investissement : 69 739.49 €

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

→ Section d'exploitation : 116 074.54 €

→ Section d'investissement : 137 242.69€

# ✓ Approbation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'extension du groupe scolaire avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain

CONSIDERANT le projet d'extension du groupe scolaire « La Louvatière », et plus particulièrement la nécessité d'une assistance pour le suivi et la mise en œuvre de ce projet ; CONSIDERANT que l'agence départementale propose une assistance à maîtrise d'ouvrage à ses adhérents dans le cadre d'une convention détaillant les modalités techniques et financières de son intervention ;

CONSIDERANT que les prestations proposées par l'agence départementale ne sont pas soumises à des règles de publicité et de mise en concurrence :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention dont il donne lecture, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Accepté par 17 voix POUR et 1 abstention. Mr Philippe Nardin justifie son vote par le fait qu'il veuille rester cohérent avec sa réserve déjà énoncée sur le projet d'extension du groupe scolaire.

## ✓ Organisation du temps scolaire

Monsieur le Maire et Madame Cécile MICHAUD, adjointe aux affaires scolaires, rappellent que par dérogation le temps d'enseignement du groupe scolaire « La Louvatière » est actuellement organisé sur un rythme à 4 jours, et ce, depuis la rentrée 2018 (délibération du conseil municipal sollicitant la dérogation en date du 29 janvier 2018).

Monsieur le Maire précise que pour maintenir cette organisation à 4 jours, il convient d'en faire la demande conjointement avec le conseil d'école.

Madame MICHAUD indique que le conseil d'école dans sa séance du 12 janvier 2021 s'est prononcé unanimement pour le maintien de la semaine de 4 jours et que l'équipe pédagogique qui a été consultée y est également favorable.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le maintien du rythme actuel avec les horaires qui l'accompagnent. Adopté à l'unanimité.

# Accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose :

- que l'agent titulaire faisant fonction de secrétaire de mairie se retrouve seule depuis la démission de l'adjoint administratif à mi-temps et qu'il est indispensable de la seconder;
- qu'en raison de la difficulté de recruter un agent d'accueil sur le poste à 17 h 30 hebdomadaires laissé vacant suite à démission et ayant trouvé une personne disponible dans la limite maximale de 14 heures hebdomadaires;
- que dans l'attente de l'arrivée de l'agent recruté par voie de mutation sur le poste à temps complet créé par délibération du 13 février 2021, qui serait elle-même disponible pour apporter un renfort au secrétariat à raison de 5 heures hebdomadaires le mercredi après-midi jusqu'à sa prise de fonction;

En conséquence M. Lallement propose de créer deux emplois pour accroissement temporaire d'activité :

- 1 agent d'accueil du public à temps incomplet à raison de 14 heures de travail par semaine,
- 1 agent administratif à temps incomplet à raison de 5 heures de travail par semaine. Adopté à l'unanimité.

12 5 1855

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h10. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 29 mars 2021.

A Chazey-Bons, le 06 avril 2021

Le Maire, Philip LALLEMENT

